

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

OBSERVATIONS GENERALES

Ce projet de Budget Primitif 2021 est élaboré dans un contexte national conditionné par la loi de programmation pour les années 2018 à 2022.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 03 février dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Ce budget reprend les résultats par anticipation du compte administratif 2020. 1^{er} budget primitif après les élections municipales de mars 2020. Dans un contexte très particulier lié à la crise sanitaire, ce budget permet cependant de débiter le programme d'investissements suivant le Plan Pluri annuel d'Investissements pour la période 2021-2026. En fonctionnement les crédits votés tiennent compte également des conditions spécifiques liées à la crise sanitaire. C'est la raison pour laquelle une enveloppe de dépenses imprévues a été provisionnée car certaines actions ne peuvent actuellement avoir lieu.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 14 812 778.56€

L'autofinancement inscrit correspond au besoin de financement des investissements pour l'exercice 2021.

LES RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES/RATIOS	VALEURS BUDGET	VALEURS BUDGET	MOYENNES DE LA
	2020 Population INSEE (7 373)	2021 Population INSEE (7 5 86)	STRATE (source DGCL 2019)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 255 €	1307 €	1037 €
Produit des impositions directes/population	549 €	584 €	500 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 277 €	1 366 €	1 144 €
Dépenses d'équipement brut/population	65 €	375 €	370 €
Encours de la dette/population	715 €	672 €	828 €
DGF/population	198 €	198 €	152 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55.99 %	57 .73 %	56.57 %

POTENTIEL FINANCIER :

Le potentiel financier est un indicateur de richesse théorique d'une collectivité. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajouté la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue sur l'année par la commune. Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont des éléments essentiels pour équilibrer leur budget.

Le potentiel financier de la commune de Bessancourt selon les données DGCL 2019 est de 658 €/habitant contre 1 016 €/habitant pour la moyenne de la strate. Le prélèvement opéré depuis la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité en 2014 au niveau de la DGF ainsi que le comptage INSEE continuent à impacter Bessancourt.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

EN INVESTISSEMENT

R - des titres émis pour	4 154 318,69 €
D - des mandats émis pour	1 824 690,32 €

soit un excédent de réalisation de	2 329 628,37 €
------------------------------------	----------------

un déficit global de 2019 de	-2 835 621,02 €
------------------------------	-----------------

R - RAR 2020	714 296,78 €
D - RAR 2020	231 227,63 €

Soit un excédent de RAR de	483 069,15 €
----------------------------	--------------

SOIT UN DEFICIT CUMULE DE	-22 923,50 €
----------------------------------	---------------------

Un déficit pour l'année 2020 correspondant à l'excédent de réalisation + le déficit 2019
-505 992,65 €

EN FONCTIONNEMENT

R - des titres émis pour	9 943 445,03 €
D - des mandats émis pour	9 509 444,45 €

	434 000,58 €
--	--------------

un excédent global de 2019 de	290 046,70 €
-------------------------------	--------------

SOIT UN EXCEDENT CUMULE DE	724 047,28 €
-----------------------------------	---------------------

Répartition excédent de fonctionnement

002	694 047,28 €
1068	30 000,00 €

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement d'un montant de 11 061 528.28 € (*contre 9 417 515.86 € en 2020*) est en augmentation du fait de la reprise des résultats du CA 2020 par anticipation.

A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 11 061 528.28 €

Le détail par chapitre s'établit comme suit :

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
013	Atténuations de charges	91 000,00	60 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	90 000,00	60 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	880 809,86	532 700,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	6 800,00
70312	Redevances funéraires	2 000,00	2 500,00
70328	Autres droits stationnement et location	3 000,00	1 300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	5 000,00	2 400,00
70632	Redevances services à caractère loisir	66 900,00	44 200,00
7066	Redevances services à caractère social	193 300,00	10 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	589 609,86	464 000,00
70688	Autres prestations de services	15 000,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 500,00
73	Impôts et taxes	5 650 400,00	6 138 508,00
73111	Impôts directs locaux	4 050 000,00	4 433 499,00
73211	Attribution de compensation	620 000,00	625 164,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	122 400,00	124 505,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	420 000,00	515 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	18 000,00	20 340,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	60 000,00	60 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	360 000,00	360 000,00
74	Dotations et participations	2 719 906,00	3 584 297,00
7411	Dotations forfaitaire	1 214 600,00	1 240 000,00
74121	Dotations de solidarité rurale	99 000,00	110 000,00
74127	Dotations nationale de péréquation	143 000,00	159 000,00
744	FCTVA	29 000,00	28 630,00
745	Dotations spéciales instituteurs	2 500,00	2 808,00
7461	DGD	3 800,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	60 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	5 000,00
7472	Participat° Régions	0,00	30 000,00
7473	Participat° Départements	46 000,00	23 072,00
7478	Participat° Autres organismes	859 900,00	855 650,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	150 000,00	130 137,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 700,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	109 406,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	1 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	51 976,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	43 830,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	10 000,00	2 803,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	5 343,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		9 392 115,86	10 367 481,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	25 400,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	15 400,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		9 417 515,86	10 367 481,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	9 417 515,86	10 367 481,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		694 047,28

□ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont estimés à 6 138 508 €** contre 5 650 400 € pour le BP 2020. L'augmentation de + 8.64 % est due au transfert du chapitre 74 au 73 des attributions d'exonération TH et TFB. La suppression de la taxe d'habitation a fait évoluer le mode de compensation par l'Etat déterminé dans la loi de finances pour 2021. De ce fait les communes récupèrent la part de TFB des départements d'où l'augmentation du taux de TFB cette année imposé par l'Etat.

a) Les taxes locales s'élèvent à 4 433 499 €

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal 22.47 % et du taux départemental 17.18 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 39.65 %

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de taxe d'habitation et de taxe foncière avant réforme. En effet si l'on applique les 39.65 % à nos bases fiscales de TFB il faut que les services fiscaux procèdent à un réajustement de plus de 1 060 000 €.

La commune n'a plus à voter le taux de TH car il est gelé et maintenu au même niveau qu'en 2019.

De plus suite également à la suppression de la TH les compensations d'exonérations de TH et TFB anciennement versées au chapitre 74 sont intégrées au 73111.

b) La prévision de l'attribution de Compensation (A.C.) s'élève à 625 164 euros pour 2021. Depuis l'entrée à la communauté d'agglomération l'AC a diminué suivant les différents transferts de compétences intervenus (Eclairage public, sorties piscine, assainissement etc...)

Bessancourt	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
A.C	625 164 €	620 000 €	620 000 €	623 000 €	711 000 €	705 405 €	956 827 €

c) La **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)** a été maintenue et évaluée à 124 505 € pour 2021.

Bessancourt	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
D.S.C	124 505 €	122 400 €	122 332 €	126 000	135 934 €	134 950.27 €	160 560 €

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent à 3 584 297 € en 2021 contre 2 719 906 € en 2020**, soit une augmentation due à la participation de GPA dans le cadre du traité de concession. La Ville a retenu les critères fixés par la Loi de Finances de l'an passé pour ce qui concerne le calcul de la dotation forfaitaire de la D.G.F. (*composantes population et écrêtement*). Elle devrait être en légère hausse compte tenu du nouveau chiffre de l'INSEE pour 2021 soit 7 586 habitants.

Bessancourt	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
D.G.F.	1 414 197 €	1 252 609 €	1 173 690 €	1 170 000 €	1 200 000 €	1 214 600 €	1 240 000 €

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), qui s'élèvent à 532 700 € contre 880 809.86 € d'inscriptions au BP 2020 avant la crise sanitaire.** L'impact de la crise sanitaire sur les produits des services est notable et perdue sur 2021 et s'explique par une fréquentation en baisse sur l'ensemble des services.

➤ Concernant les **autres recettes réelles et les opérations d'ordre**, celles-ci n'appellent pas d'observations particulières.

B / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **11 061 528.28 €**

De nouvelles orientations politiques ont été présentées dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2021. Les charges de fonctionnement restent stables voire même en diminution selon la situation sanitaire actuelle qui ne permet pas de mettre en œuvre certaines actions comme la programmation culturelle qui n'a pas pu redémarrer encore ou le séjour centre de vacances d'avril qui ne peut se tenir. C'est la raison pour laquelle une enveloppe de dépenses imprévues au 022 pour 200 000 € a été provisionnée.

Les crédits budgétés tiennent compte de l'inflation prévisionnelle, de dépenses nouvelles suite à des ouvertures de classes sur le nouveau groupe scolaire Simone Veil, ou encore les dépenses liées à la COVID pour la désinfection des locaux et la protection du personnel.

La différence des crédits votés entre le budget primitif 2020 et 2021 s'explique par la reprise des résultats du CA 2020 au BP 2021 ce qui permet d'inscrire l'ensemble des crédits sur l'année complète. Au BP 2020 tous les crédits annuels n'avaient pu être inscrits car nous n'avions pas pu reprendre les résultats par anticipation du CA 2019.

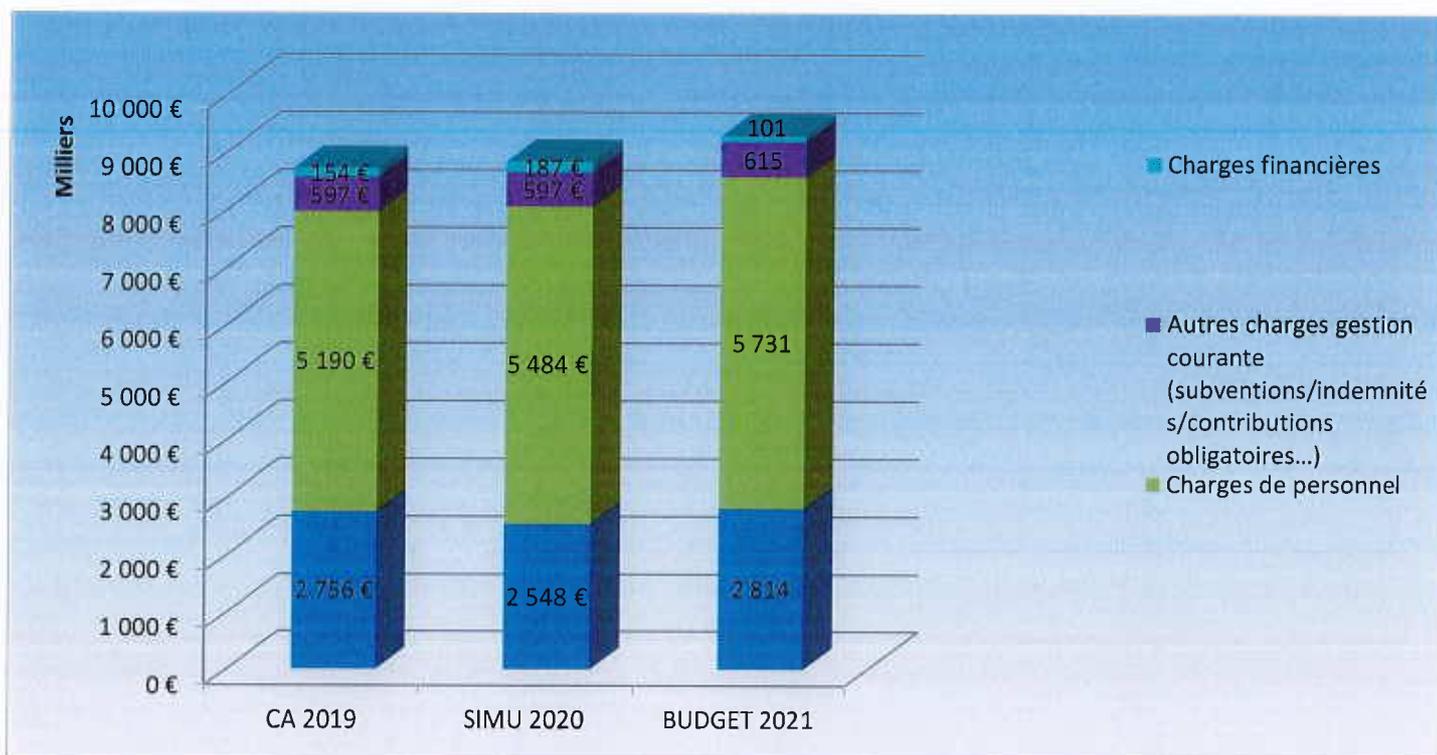
Ces dépenses s'établissent comme suit par chapitre et nature :

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
011	Charges à caractère général	2 789 560,00	2 814 670,00
6042	Achats prestat ^s services (hors terrains)	806 668,00	721 694,00

60611	Eau et assainissement	30 120,00	23 850,00
60612	Energie - Electricité	90 780,00	117 950,00
60621	Combustibles	0,00	6 000,00
60622	Carburants	12 000,00	24 300,00
60623	Alimentation	4 028,00	7 868,00
60628	Autres fournitures non stockées	61 131,00	72 038,00
60631	Fournitures d'entretien	9 050,00	19 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	64 601,00	100 795,00
60633	Fournitures de voirie	27 300,00	0,00
60636	Vêtements de travail	9 000,00	9 000,00
6064	Fournitures administratives	15 217,00	12 112,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	25 000,00	15 000,00
6067	Fournitures scolaires	26 790,00	27 530,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	20 000,00
6132	Locations immobilières	4 480,00	18 404,00
6135	Locations mobilières	184 650,00	80 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	300,00
61521	Entretien terrains	19 498,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	64 200,00	100 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	11 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	164 000,00	59 400,00
615232	Entretien, réparations réseaux	21 000,00	73 600,00
61524	Entretien bois et forêts	29 000,00	256 800,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	7 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 560,00	3 480,00
6156	Maintenance	304 774,00	271 178,00
6161	Multirisques	16 000,00	18 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	20 000,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	12 000,00
617	Etudes et recherches	14 200,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 685,00	10 864,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	20 395,00
6188	Autres frais divers	203 500,00	314 265,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	111,00
6226	Honoraires	30 500,00	14 900,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	76 100,00	9 500,00
6228	Divers	56 438,00	32 159,00
6231	Annonces et insertions	5 200,00	5 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	57 200,00	36 300,00
6236	Catalogues et imprimés	27 780,00	49 530,00
6237	Publications	8 000,00	15 000,00
6247	Transports collectifs	79 700,00	21 490,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 294,00
6256	Missions	1 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	27 160,00	32 150,00
6262	Frais de télécommunications	37 250,00	45 174,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	80 000,00	81 800,00
63512	Taxes foncières	18 000,00	21 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	425,00
6358	Autres droits	0,00	64,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 170 472,00	5 731 245,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0,00	36 000,00

6218	Autre personnel extérieur	105 000,00	6 500,00
6331	Versement mobilité	56 000,00	68 355,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 260,00	19 620,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	50 140,00	58 075,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 588 000,00	1 773 300,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	79 200,00	97 750,00
64118	Autres indemnités titulaires	573 000,00	556 100,00
64131	Rémunérations non tit.	963 500,00	1 122 450,00
64138	Autres indemnités non tit.	194 500,00	310 010,00
64162	Emplois d'avenir	84 000,00	8 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	20 209,00	48 800,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 000,00	30 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	590 400,00	727 600,00
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
6453	Cotisations aux caisses de retraites	565 700,00	622 820,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	57 600,00	65 620,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	140 000,00	139 465,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 400,00	7 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	30 563,00	26 230,00
6472	Prestations familiales directes	5 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	7 000,00
6488	Autres charges	6 000,00	50,00
014	Atténuations de produits	483 000,00	461 000,00
739221	FNGIR	462 000,00	461 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	21 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	682 374,00	615 172,00
6531	Indemnités	108 000,00	109 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	5 600,00
6535	Formation	2 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00
6553	Service d'incendie	105 000,00	106 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	9 200,00	4 395,00
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	800,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	150,00	30 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	300 000,00	270 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	108 824,00	73 017,00
65888	Autres	30 400,00	5 160,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 125 406,00	9 622 087,00
66	Charges financières (b)	110 900,00	101 996,85
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 000,00	100 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 100,00	-3 503,15
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	4 000,00
6688	Autres	0,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	19 000,00	3 069,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 000,00	3 069,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	200 000,00

TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		9 255 306,00	9 927 152,85
023	Virement à la section d'investissement	0,00	834 375,43
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	162 209,86	300 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	162 209,86	300 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		162 209,86	1 134 375,43
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		162 209,86	1 134 375,43
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 417 515,86	11 061 528,28



➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 2 814 670 contre 2 789 560 € en 2020.** elles connaissent une légère augmentation suivant les nouvelles charges liées au groupe scolaire Simone Veil en année complète, le renouvellement de certains marchés intégrant l'inflation. L'augmentation reste dans les objectifs fixés pour les orientations budgétaires 2021.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 5 731 245 €.** Elles ne peuvent être comparées à celles inscrites au BP 2020 pour 5 170 472 € du fait que les charges de personnel n'ont pu être toutes inscrites au moment du vote du BP 2020 et ont fait l'objet d'un réajustement au BS 2020 lors de l'intégration des résultats du CA 2019. Nous observons une stabilité des dépenses de personnel. Les dépenses pour 2021 prennent en compte l'impact des évolutions de carrières (départs, recrutements, mobilité)... Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire prévisionnel au 01/01/201201 en ETP de 138 emplois permanents et non permanents, dont 87 titulaires et 53 non titulaires. Le ratio des dépenses de personnel s'élève à **57.80 %** des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre **55.99 %** pour le BP 2020.

➤. **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles représentent 615 172 €**

Le chapitre 65 regroupe entre autre les dépenses liées aux indemnités des élus ainsi que leur formation. Pour rappel une enveloppe de 10 000 € a été déterminée dans le règlement intérieur pour la formation des élus adopté en conseil municipal du 07 juillet 2020.

Est également inscrites les participations obligatoires à certains organismes comme le SDIS pour 106 000 €.

Des subventions aux associations ou établissements sont attribuées selon la liste ci-dessous :

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	657362	subvention CCAS	ADMINISTRATIONS CCAS	Etablissement de droit public	270 000,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL	Association	5 004,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO PARENTS 1046	Association	250,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	INDEPENDANTS LAMARTINE	Association	2 695,61
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO VOLLEY BALL	Association	500,00
6574	6574	subvention aux associations	TAVERNY/SAINT LEU	Association	1 000,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO ASSOC DES FAMILLES	Association	6 360,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO OCCE 95 PRIM SIMONE VEIL 2525	Association	250,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO APE DES PARENTS D'ELEVES DE ST EXUPERY	Association	250,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO FCPE	Association	400,00
6574	6574	Subvention aux associations	ASSO CLUB DE L'AMITIE	Association	1 150,00
6574	6574	SUBVENTION	ASSO BASKET CLUB DE FRÉPILLON MERIEL	Association	500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO TSN95	Association	2 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO TENNIS CLUB BESSANCOURT	Association	300,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO SOUVENIR FRANCAIS	Association	1 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO RANDORI CLUB BESSANCOURT	Association	200,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO PREVENTION ROUTIERE	Association	250,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO PETANQUE DE BESSANCOURT	Association	250,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO OLYMPIQUE CYCLISTE VAL D'OISE	Association	250,00

6574	6574	subvention aux associations	ASSO FB2M HANDBALL	Association	4 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	Association	9 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO COSMOPOLITAN CLUB TAVERNY	Association	1 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO BADMINTON CLUB BESSANCOURTOIS	Association	1 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC SPORTIVE	Association	1 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASAB	Association	270,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO AEPB TENNIS DE TABLE	Association	2 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ACPG CATM TOE BESSANCOURT	Association	300,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2061	Association	9 337,10
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2060	Association	4 418,03

➤ **Les charges financières (chapitre 66) représentent 101 996.85 €**

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 461 000 €, et comprennent uniquement le FNGIR**

➤ **Les opérations d'ordre comprennent :**

042 : la dotation aux amortissements pour 300 000 euros,

023 : le virement à la section d'investissement servant au financement des investissements pour 834 375.43 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **3 751 250.28 €**

En section d'investissement certaines dépenses seront votées par opération.

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **3 751 250.28 euros** suivant le détail par chapitre ci-dessous :

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	394 935,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	298 026,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	96 909,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	241 390,14	480 799,00	0,00
1641	Emprunts en euros	241 390,14	480 799,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		241 390,14	875 734,00	0,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	330 600,00	830 844,07	0,00
10222	FCTVA	230 600,00	740 844,07	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	60 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	30 000,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	196 000,00	0,00
Total des recettes financières		530 600,00	1 026 844,07	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		771 990,14	1 902 578,07	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	834 375,43	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	162 209,86	300 000,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	4 875,84	26 000,00	0,00
28031	Frais d'études	2 394,69	3 000,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	2 000,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	14 000,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	735,90	2 000,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	26 709,00	27 000,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	3 009,03	6 000,00	0,00
28152	Installations de voirie	1 745,73	26 000,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	954,85	3 000,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	6 353,20	5 000,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 905,17	15 000,00	0,00
28182	Matériel de transport	21 857,43	22 000,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 122,57	58 000,00	0,00
28184	Mobilier	9 854,29	28 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	54 692,16	63 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		162 209,86	1 134 375,43	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		162 209,86	1 134 375,43	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		934 200,00	3 036 953,50	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	714 296,78
-----------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 751 250,28
---	---------------------

⇒ **Des recettes réelles pour 1 902 578.07 euros**

Les dotations 830 844.07 euros (chapitre 10), une hausse du FCTVA suite à la récupération d'une partie des investissements réalisés en 2019 pour la construction de l'école Simone Veil.

➤ **Chapitre 13 subventions pour lequel sont inscrits 394 935 €**

1322 : région

Subvention cocottarium : 9 500 €

Subvention résorption dépôts sauvages : 38 526 €

Subvention 100 quartiers innovants construction gymnase : 250 000 €

1323 : Département

Subvention ARCCVOIRIE réfection rue de la Pointe et chemin latéral des beaux lions : 60 492 €

Subvention résorption dépôts sauvages : 13 183 €

Subvention travaux école St Exupéry : 23 234 €

➤ **Chapitre 16 recours à l'emprunt pour lequel sont inscrits 480 799 €** et qui seront réajustés en fonction des recettes notifiées.

➤ **Chapitre 024 les produits des cessions d'immobilisations pour 196 000 €** et relatives à la vente d'une parcelle au bailleur SEQUENS.

⇒ **Des recettes d'ordre pour 1 134 375.43 euros correspondantes :**

➤ **Les dotations aux amortissements pour 300 000 €**

➤ **Le virement de la section de fonctionnement pour 834 375.43 €**

B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à 3 751 250.28 euros

Les dépenses d'investissement se votent au chapitre mais également par opération.

La répartition par chapitre et opération est la suivante :

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
010	Stocks	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	70 000,00	112 430,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	20 000,00	25 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	72 430,00
2051	Concessions, droits similaires	20 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	411 200,00	770 600,00
2111	Terrains nus	0,00	30 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	90 000,00
2116	Cimetières	0,00	27 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	70 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	70 000,00
21311	Hôtel de ville	0,00	40 000,00
21312	Bâtiments scolaires	80 000,00	122 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	9 000,00
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	118 000,00
2151	Réseaux de voirie	50 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	40 000,00	20 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	20 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	20 000,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	50 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	19 200,00	27 100,00
2188	Autres immobilisations corporelles	52 000,00	107 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00
1004	Opération d'équipement n° 1004 (5)	0,00	1 000 000,00
1005	Opération d'équipement n° 1005 (5)	0,00	180 000,00
1006	Opération d'équipement n° 1006 (5)	0,00	50 000,00
1007	Opération d'équipement n° 1007 (5)	0,00	150 000,00
1008	Opération d'équipement n° 1008 (5)	0,00	221 000,00
1009	Opération d'équipement n° 1009 (5)	0,00	130 000,00
Total des dépenses d'équipement		481 200,00	2 614 030,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	453 000,00	400 000,00
1641	Emprunts en euros	450 000,00	400 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses financières		453 000,00	400 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		934 200,00	3 014 030,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	934 200,00	3 014 030,00
	RESTES A REALISER N-1 (11)	231 227,63
		+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	505 992,65
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 751 250,28

Détail répartition par chapitres hors opérations :

- **Le chapitre 20 (hors opérations) regroupe les études et acquisitions de logiciels** pour une provision de 112 430 €
- **Le chapitre 21 (hors opérations) regroupe les travaux dans les bâtiments, ceux concernant la voirie, et les acquisitions de matériel** pour un montant de 770 600 €
 - 2111 : 30 000 €**
 - Acquisition de terrains pour travaux RD191
 - 2115 : 90 000 €**
 - Acquisition local commercial
 - 2116 : 27 000 €**
 - Agrandissement du columbarium
 - Aménagement du cimetière
 - 2128 : 70 000 €**
 - Cocottarium : 30 000 € (subvention région notifiée)
 - Remplacement du jeu Maternelle St Exupéry / création d'une aire de jeu au centre de loisirs / Remplacement de 2 portails et installation d'un grillage + remplacement visiophone : 40 000 € (subvention du Conseil départemental notifiée)
 - 21311 : 40 000 €**
 - Travaux aménagement salle coworking et salle de réunion
 - 21312 : 122 000 €**
 - Travaux de réhabilitation des faux plafonds à l'école St Exupéry (subvention du Conseil départemental notifiée)
 - 21318 : 118 000 €**
 - Marché de chauffage pour 40 000 €
 - Provision pour travaux divers bâtiments 90 000 €
 - 2152 : 20 000 €**
 - Panneaux et marquages
 - 2182 : 50 000 €**
 - Renouvellement véhicules

2183 : 20 000 €

- L'acquisition de matériel informatique pour les services

2184 : 27 100 €

- L'acquisition du mobilier pour les écoles suivant ouvertures de classes et renouvellement mobilier dans les accueils de loisirs

2188 : 107 500 €

- L'acquisition de matériel pour tous les services dont :
Renouvellement matériel dans les restaurants scolaires : 18 000 €
Acquisition jeu cours maternelle Simone Veil : 10 000 €
Abris de vélos : 6 000 €
Panneau lumineux : 15 000 €
Moteurs paniers basket : 9 000 €
Autoportée pour entretien terrain gymnase : 5 000 €
Urnes et isolements : 5 000 €

Le chapitre 16 concernant le remboursement du capital de la dette pour 400 000 €

Détail répartition par opération :

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°1004
LIBELLE : CONSTRUCTION GYMNASSE QUARTIER DES MEUNIERS**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)
DEPENSES		0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	90 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	910 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	910 000,00

Recette notifiée Région 100 quartiers innovants suivant montant dépenses inscrit 250 000 €

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1005
LIBELLE : AMENAGEMENT LUDOTHEQUE QUARTIER DES MEUNIERS**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)
DEPENSES		0,00	0,00	180 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	175 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	150 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00

En attente subvention CAF demandée

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1006
LIBELLE : JARDINS FAMILIAUX**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)
DEPENSES		0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	50 000,00

Recette notifiée de la Région pour 9 500 €

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1007

LIBELLE : CITY STADE QUARTIER BROSSES ET MALAIS

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)
DEPENSES		0,00	0,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	150 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	150 000,00

Financement par vente terrain pour 196 000 €

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1008

LIBELLE : TRAVAUX RUE DE LA POINTE CHEMIN LATERAL DES BEAUX LIONS

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)
DEPENSES		0,00	0,00	221 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	221 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	221 000,00

Recette notifiée du département pour 60 492 €

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°1009
LIBELLE : RESORPTION DEPOTS SAUVAGES**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)
	DEPENSES	0,00	0,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	130 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	80 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	50 000,00

Recette notifiée Région : 38 526 €

Recette notifiée Conseil Départemental : 13 183 €

C/ LA DETTE ET LA CAF

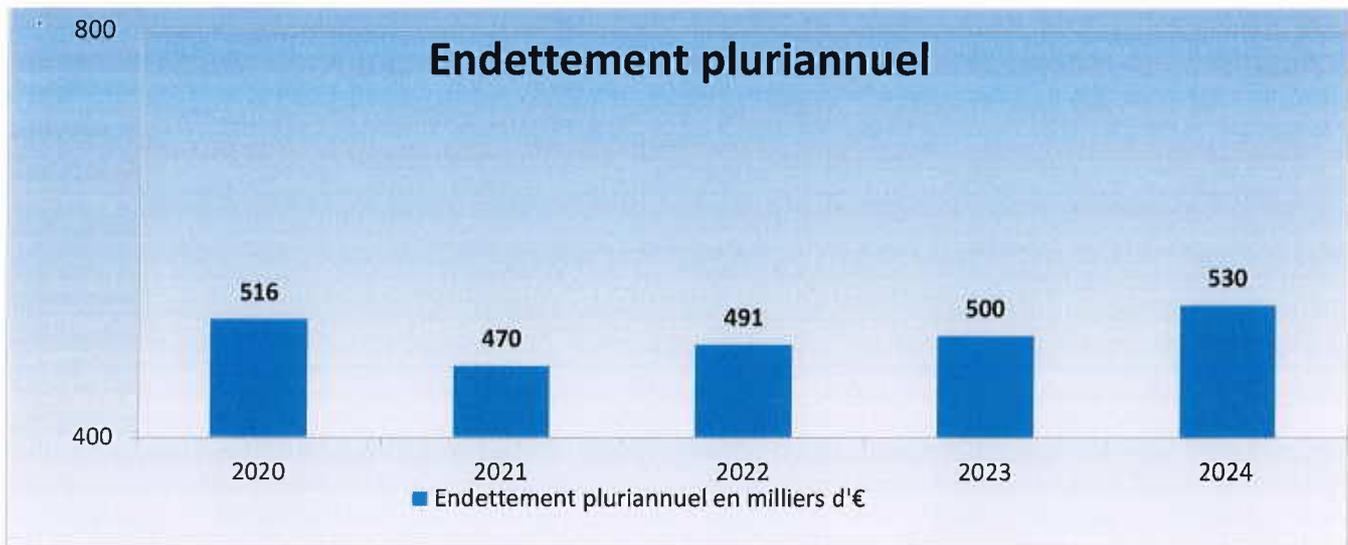
La dette

La structure de la dette est composée uniquement de taux fixes. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Le recours à l'emprunt reste modéré et en corrélation avec la capacité financière de la collectivité.

Au 31/12/2020 le délai de désendettement (encours de la dette/épargne brute) de la commune est estimé à 7 ans pour une dette par habitant de 672 €. Ces chiffres sont respectivement de 4,2 ans et 828 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2019. Il est à noter qu'en fin 2019 le désendettement était de 3 ans. Les chiffres de 2020 sont dégradés du fait de la crise sanitaire et de la baisse des recettes réelles de fonctionnement.

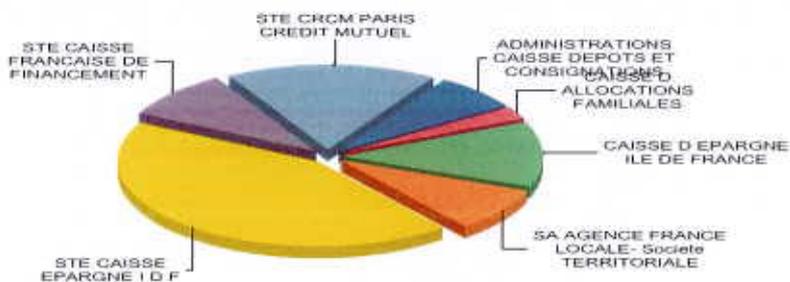




L'annuité de la dette (remboursement du capital + intérêts) est caractérisée par une projection des emprunts à contracter d'ici 2024

Au 01/01/2021, l'encours de dette d'un montant de 5 M€ est constitué de 11 emprunts dont la répartition par prêteur dont la durée résiduelle est de 13 ans.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice



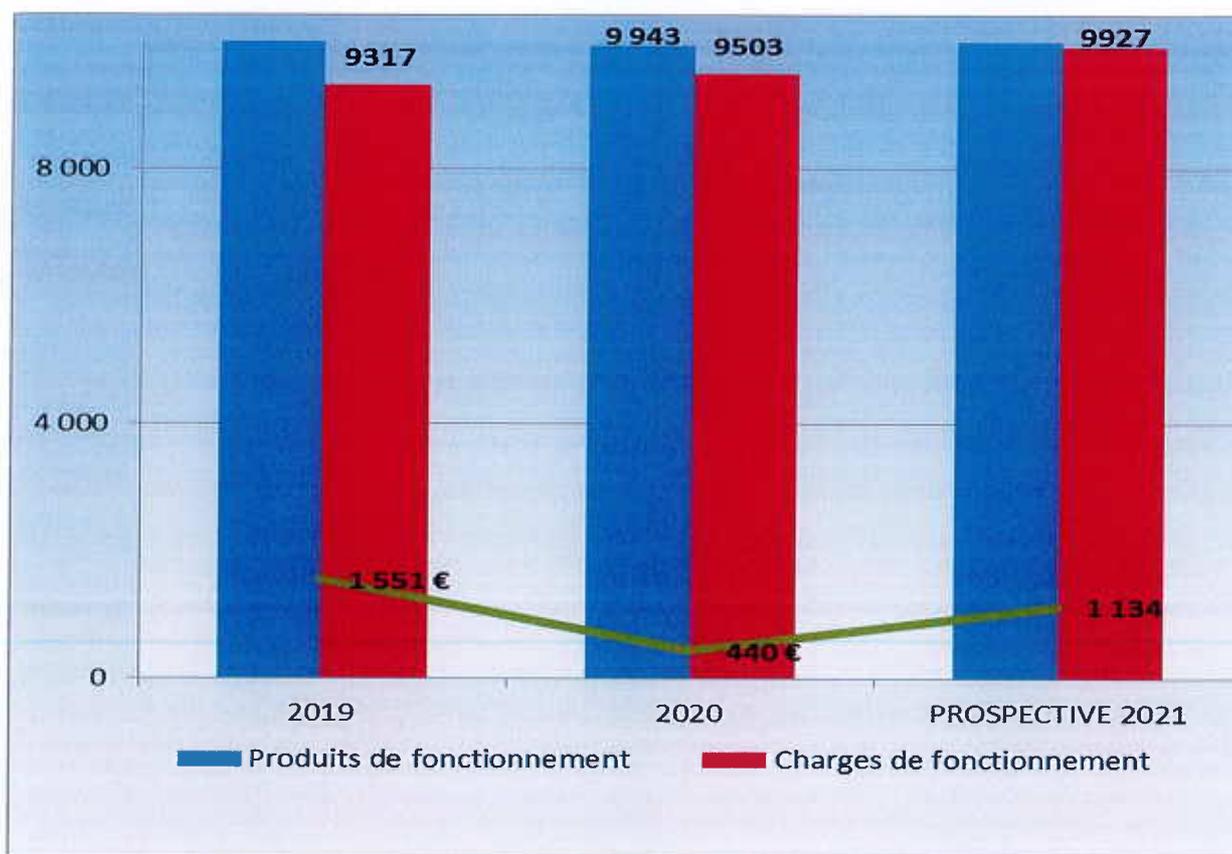
ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	32 051,00 €	6,8%
CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	12 000,00 €	2,6%
CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	68 353,80 €	12,4%
SA AGENCE FRANCE LOCALE- Societe TERRITORIALE	39 501,75 €	8,4%
STE CAISSE EPARGNE I D F	203 875,77 €	43,4%
STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	43 126,83 €	9,2%
STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	80 545,24 €	17,2%
Total	469 456,37 €	100,0%

La Capacité d'Auto Financement

Pour rappel la CAF nette est égale à la CAF brute (dépenses réelles de fonctionnement –recettes réelles de fonctionnement) amputée du remboursement en capital. Cela représente donc l'autofinancement de la collectivité qui sert à financer les investissements.

La formation de l'autofinancement se détermine au moment du budget primitif par les inscriptions entre le 023 et le 021. L'autofinancement se fixe en fonction des investissements à financer sur l'exercice, la CAF brute varie donc d'une année à l'autre.

Compte tenu de la crise sanitaire en 2020 impactant directement les ressources de la collectivité, la CAF 2020 n'a couvert que le remboursement du capital de la dette.



En 2021 la CAF brute prévisionnelle est d'un peu plus de 1 134 000 € couvrant ainsi le remboursement du capital de la dette mais également participant au financement des investissements inscrits.

2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

1) L'évolution des dépenses de personnel.

A. Evolution des dépenses et perspectives 2020

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget : 57.73% des dépenses de fonctionnement. Ce taux, plus élevé que la moyenne des communes de notre strate (56.57%), s'explique par plusieurs facteurs structurels : un faible taux de services externalisés par rapport à d'autres communes, une prise en charge communale des effectifs du domaine de la petite enfance, de la médiathèque non transférées en compétence à la communauté d'agglomération.

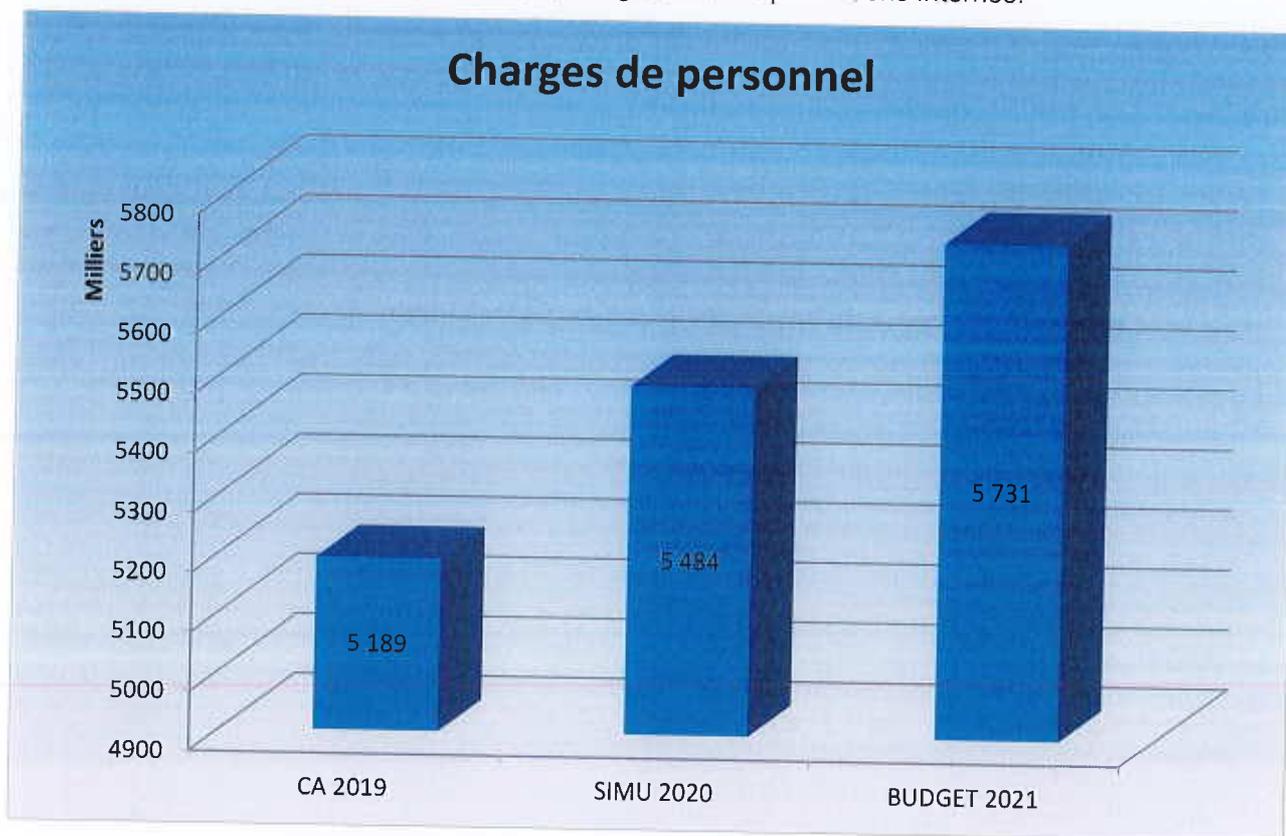
La situation pandémique a nécessité de mettre en place un protocole sanitaire à suivre pour les agents afin de préserver leur santé et celle des usagers soit un coût prévisionnel pour 2021 de 20 000 € pour l'achat de masques chirurgicaux, FFP2, produits virucides etc...

Ce budget du personnel a été élaboré en maîtrisant son évolution par le remplacement ou l'embauche de personnel en fonction des départs à la retraite. L'augmentation par rapport au réalisé 2020 sera stable soit 4%. Est aussi comptabilisée au chapitre 012 la cotisation d'assurance statutaire dont l'évolution est fonction de la sinistralité. La ville a des agents reconnus en longue maladie ou maladie longue durée ce qui impacte notre cotisation.

Le budget 2021 a tenu compte des éléments suivants :

- Une évolution ciblée des effectifs dans les domaines jugés prioritaires (fonctions support, prévention/sécurité, urbanisme, éducation) ;
- L'absence de revalorisation du point d'indice ;
- La fin de la mise en œuvre du dispositif PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations), consistant en une revalorisation indiciaire pour certaines filières toutes catégories confondues ;
- L'instauration d'une prime de précarité par l'Etat pour les agents non titulaires bénéficiant d'un contrat d'une durée inférieure ou égale à 1 an.
- Le versement du CIA

La prévision de rémunération des agents titulaires pour 2021 demeure quasi stable malgré la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) inhérent au statut qui comprend les changements automatiques d'échelons à l'ancienneté, les avancements de grade et les promotions internes.



Le bilan social établi au titre de l'année 2019 fait apparaître les éléments suivants :

EFFECTIFS :

153 agents employés par la collectivité au 31/12/2019

- 74 fonctionnaires
- 57 contractuels sur emplois permanents
- 22 contractuels sur emplois non permanents

Les emplois permanents sont ceux qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration. Il peuvent être pourvus:

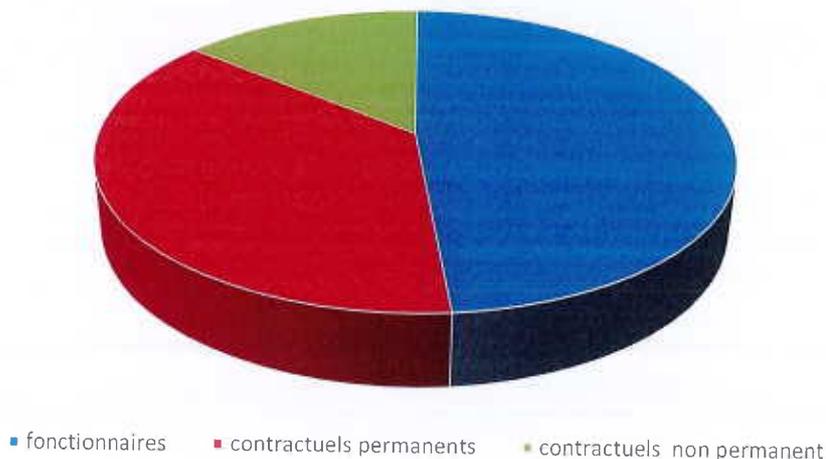
- A temps complet : 35 heures / semaine
- A temps non complet : inférieur à 35 heures / semaine
- De façon saisonnière, pour une durée inférieure ou égale à 6 mois sur une année

Les fonctionnaires sont de fait recrutés sur des emplois permanents.

Les emplois non permanents sont ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration. Il s'agit des emplois suivants:

- Emplois permettant de faire face à un besoin occasionnel (activité ponctuelle, surcroît momentané d'activité)
- Contrat d'apprentissage
- vacataire
- Emploi aidé
- Collaborateur de Cabinet

Effectifs

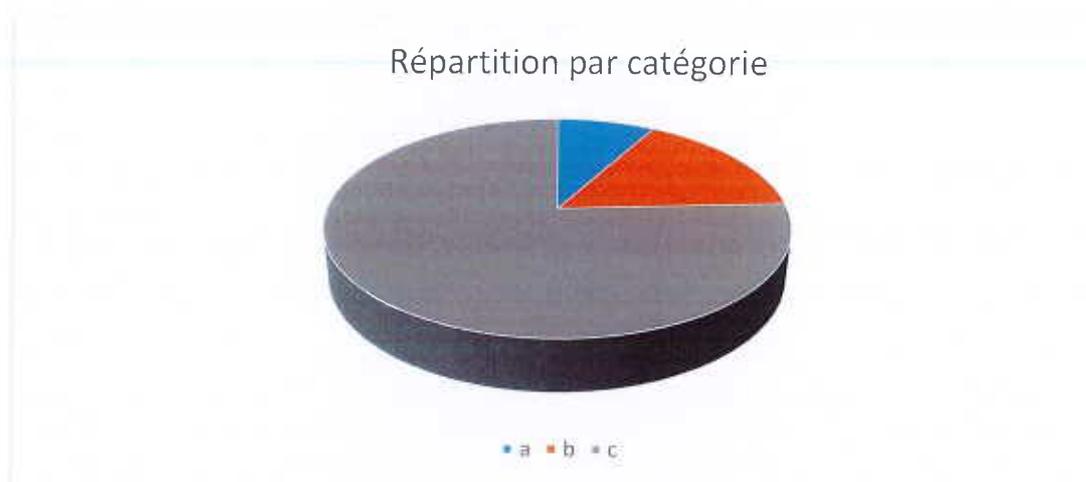


CARACTERISTIQUES DES AGENTS

Répartition par filière et par statut

FILIERE	TITULAIRES	CONTRACTUELS PERMANENTS	CONTRACTUELS NON PERMANENT
Administrative	8,14	3,29	0,00
technique	23,68	7,99	1,20
culturelle	3,70	4,70	0,00
sportive	0,74	0,47	0,00
médicole sociale	2,22	1,41	0,00
police	0,74	0,00	0,00
animation	5,92	2,82	1,05
sociale	9,62	1,41	0,00
hors filière	0,00	4,23	0,00

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

	HOMMES	FEMMES
TITULAIRES	21	53
NON TITULAIRES	25	54

Les Principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	agents
Adjoints administratifs	12
Adjoints techniques	50
Agents de maîtrise	5

ATSEM	10
Attachés	3
Rédacteurs	3
Techniciens	1
Assistant d'enseignement artistique	12
Adjointes d'animation	22
Animateurs	2
Educateurs de jeunes enfants	4
Auxiliaires de puériculture	4
Cadre de sante	1
Psychologue	1
Educateurs des APS	2
Police municipale	1

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Répartition des agents à temps complet ou non complet

	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
FONCTIONNAIRES	79	4

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL
FONCTIONNAIRES	80	3

Equivalent temps plein rémunéré

74.13 Fonctionnaires

22.84 Contractuels sur emplois permanents

10.69 Contractuels sur emplois non permanents

MOUVEMENT

Arrivées d'agents en 2019

Fonctionnaires			
Temps complet		Temps non complet	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2	2	0	1

Emplois permanents rémunérés

Temps complet	Tous emplois			Tous emplois	
	Temps non complet			Hommes	Femmes
Temps de travail hebdomadaire					
	moins de	17 H 30 à	28 H		
	17 H 30	moins de	ou plus		
		28 H			
69		1	1	20	53

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2019 et ayant participé à au moins une formation en 2019.

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A		1		1	2
Catégorie B		5		1	6
Catégorie C	6	11	2	9	28
Total	6	17	2	11	36

Trois agents ont bénéficié d'un accompagnement pour une reconversion professionnelle.

14 agents ont bénéficié d'un avancement échelon

22 agents ont bénéficié d'un avancement de grade

2 agents ont bénéficié d'une promotion interne

Tableau des rémunérations des agents titulaires et contractuels au 31/12/2019 :

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	41 482	371 172	7 514	5 678	1 023	3 990	0	235
Catégorie A	41 482	57 904	7 514	0	1 023	1 406	0	0
Catégorie B		26 401		1 615		616		0
Catégorie C		286 867		4 063		1 968		235
FILIERE TECHNIQUE	401 268	465 400	1 180	145	1 604	2 119	60	6
Catégorie A								
Catégorie B		46 559		0		0		0
Catégorie C	401 268	418 841	1 180	145	1 604	2 119	60	6
FILIERE CULTURELLE	21 044	100 398	924	661	0	1 267	0	32
Catégorie A								
Catégorie B	21 044	70 346	924	503	0	1 125	0	32
Catégorie C		30 052		158		142		0
FILIERE SPORTIVE	0	40 955	0	175	0	0	0	6
Catégorie A								
Catégorie B		40 955		175		0		6
Catégorie C								
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	321 369	0	15 594	0	1 748	0	186
Catégorie A		150 921		10 656		1 748		72
Catégorie B								
Catégorie C		170 448		4 938		0		114
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	46 154	0	17 002	0	562	0	315
Catégorie A								
Catégorie B		46 154		17 002		562		315
Catégorie C								
FILIERE ANIMATION	23 794	260 657	795	863	0	1 125	0	48
Catégorie B		64 105		416		1 125		17
Catégorie C	23 794	196 552	795	447	0	0	0	31
Total	487 588	1 606 105	10 413	40 118	2 627	10 811	60	828

3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1.1		3.2.1.2		3.2.1.3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	34 363	133 064	880	388	68	25
Catégorie A	9 428	32 248	0	388	0	25
Catégorie B		30 983		0		0
Catégorie C	24 935	69 833	880	0	68	0
FILIERE TECHNIQUE	0	37 451	0	0	0	0
Catégorie A		37 451		0		0
Catégorie B						
Catégorie C						
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	121 562	0	5 697	0	66
Catégorie A		29 561		3 697		66
Catégorie B						
Catégorie C		92 001		2 000		0
FILIERE ANIMATION	6 239	89 606	0	8 950	0	66
Catégorie B						
Catégorie C	6 239	89 606	0	8 950	0	66
Total	40 602	381 683	880	15 035	68	157

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistants maternels		446 521
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	55 753	119 469
Total	55 753	565 990

2) Budget 2021

Pour l'année 2021, comme en 2020 la commune restera attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

La gestion restera identique tout en améliorant le service rendu à la population, il s'agira donc

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité.
- D'anticiper chaque départ (retraite/invalidité/mutation) et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- De continuer à mobiliser les responsables de services dans le pilotage de la masse salariale. Des formations adaptées seront reconduites en 2021.
- De poursuivre l'accompagnement des agents qui rencontrent des difficultés de santé.

- De maintenir une politique active d'avancement de grade, de promotion interne et de reconnaissance par la mise en place des lignes directrices de gestion et le versement du CIA lié aux évaluations professionnelles qui permettront de reconnaître l'implication des agents et leur valeur professionnelle.

Conclusion :

Ce projet de Budget Primitif 2021 reprend les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Il est construit sur la base de grands principes :

- la stabilité des impôts directs,
- la maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme,
- le lancement d'un programme d'investissement visant à moderniser et améliorer durablement le patrimoine communal et les services aux habitants,
- la recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

Ce budget primitif 2021 porte une ambition forte, celle de faire de Bessancourt une ville plus écologique, plus solidaire et plus démocratique.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de Budget Primitif 2021 de la Ville.



**ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2021
INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

FONCTION	TAUX	MONTANT BRUT MENSUEL
Maire	55%	2 139.17 €
1ère Adjoint au Maire déléguée à la culture, équipements culturels, jeunesse	18.3%	711.76 €
2ème Adjoint au Maire délégué à l'aménagement du territoire, urbanisme, budget communal	18.3%	711.76 €
3ème Adjoint au Maire déléguée au projet éducatif	18.3%	711.76 €
4ème Adjoint au Maire délégué aux travaux, développement économique, circulation	18.3%	...711.76 €
5ème Adjoint au Maire déléguée au sport et équipements sportifs	18.3%	...711.76 €
6ème Adjoint au Maire délégué à la sécurité et paisibilité	18.3%	...711.76 €
7ème Adjoint au Maire déléguée à l'espace naturel et transition écologique	18.3%	...711.76 €
8ème Adjoint au Maire délégué aux fêtes et cérémonies, éducation populaire	18.3%	...711.76 €
Conseillère municipale déléguée en charge des solidarités et du logement	8.20 %	318.85 €
Conseiller Municipal Délégué en charge de l'observatoire de la ville et l'université des savoirs	2.67 %	...103.85 €
Conseillère Municipale Déléguée en charge du personnel et de la vie communale	2.67 %	...103.85 €
Conseiller Municipal Délégué en charge des associations	2.67 %	...103.85 €
Conseillère Municipale Déléguée en charge du commerce	2.67 %	...103.85 €
Conseiller Municipal Délégué en charge de la jeunesse	2.67 %	...103.85 €

Annexe n°01(c)-25-03-21

Conseillère Municipale Déléguée en charge de la petite enfance	2.67%103.85 €
Conseiller Municipal Délégué en charge de l'inclusion numérique et la communication	2.67%103.85 €
Conseillère Municipale Déléguée en charge de l'enfance	2.67%103.85 €